



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
12 novembre 2001

Original: français

Première session ordinaire de 2002

28 janvier-8 février 2002, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

**Deuxième cadre de coopération avec la Tunisie
(2002-2006)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 - 3	2
I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable. . .	4 - 11	2
II. Résultats et enseignements de la coopération passée	12 - 18	4
III. Objectifs, contenu du programme et résultats escomptés	19 - 23	5
A. L'insertion de la Tunisie dans l'économie mondiale.	20	5
B. Le relèvement des défis sociaux.	21	6
C. La protection de l'environnement	22	6
D. Les questions de gouvernance	23	7
IV. Modalités de gestion	24 - 35	8
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour la Tunisie (2002-2006)		10



Introduction

1. Le présent cadre de coopération pour la Tunisie couvre la période 2002-2006. Il est le fruit d'une concertation étroite entre le PNUD et les différents départements ministériels concernés, sur la nature et les objectifs de la coopération à établir, répondant aux priorités du dixième plan économique et social national qui couvre la période 2002-2006.

2. Il s'inscrit par ailleurs en appui aux objectifs arrêtés par le système des Nations Unies en Tunisie sur la base de son Plan cadre pour l'aide au développement. Son élaboration s'est appuyée sur les analyses des principales problématiques de développement de la Tunisie consignées dans le bilan commun de pays et dont la préparation a mobilisé, outre le système des Nations Unies et les autorités nationales, des représentants de la société civile.

3. Le présent cadre de coopération coïncide par ailleurs avec les programmes respectifs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui s'exécuteront également sur la période 2002-2006. La préparation parallèle du Plan cadre a par ailleurs permis une concertation étroite avec les autres organisations du système des Nations Unies présentes en Tunisie, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Centre Méditerranéen de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) contre la vulnérabilité.

I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable

4. Le développement humain durable constitue aujourd'hui l'objectif commun des stratégies de développement arrêtées par la Tunisie. Avec un indicateur de développement humain (IDH) estimé à 0.714 en 1999, la Tunisie se place au 89^{ème} rang parmi 162 pays, selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2001*, avec une performance supérieure à la moyenne de la région arabe (0.648). Le bilan commun de pays fait apparaître la Tunisie comme un pays en transition, sur les quatre dimensions du

développement analysées soit, l'insertion dans l'économie mondiale, les défis sociaux, la protection de l'environnement et du patrimoine et les questions de gouvernance. Comme souligné dans le bilan commun de pays, la Tunisie a pu, en partie grâce à une stabilité sociopolitique prolongée, atteindre des résultats exemplaires.

5. Au plan économique, la Tunisie se classe aujourd'hui parmi les pays les plus compétitifs du continent africain, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 5,5 % pour la période 1997-2001. Résolument engagée dans un processus d'ouverture économique, la Tunisie est le premier pays de la région à avoir signé un accord de libre échange avec l'Union européenne en 1995. Des réformes ont été engagées et les efforts seront renforcés dans le cadre du dixième plan pour adapter le tissu industriel aux exigences de la concurrence internationale, promouvoir les exportations, attirer les investissements étrangers – encore au deçà des attentes – renforcer le secteur bancaire et, plus généralement, appuyer le secteur privé, appelé à jouer un rôle important dans la croissance.

6. Au plan social, des avancées remarquables ont pu être réalisées malgré la persistance des disparités régionales. L'on relève ainsi un PIB par habitant (parité de pouvoir d'achat) de 5 404 dollars en 1999, un taux de pauvreté réduit à 4,2 % en 2000, l'accès à l'école de base pratiquement assuré pour tous, une couverture effective de près de 84 % des tunisiens par le régime de sécurité sociale, un taux de mortalité infantile de 26 % en 1999, un taux de déficit énergétique alimentaire réduit à 0,5 % de la population, un accès garanti au réseau national d'eau potable pour 75 % de la population, un taux de logements rudimentaires ramené à 1,2 % et une croissance démographique maîtrisée à 1,2 % en 1999.

7. La Tunisie – pays à revenu intermédiaire – a aujourd'hui pour ambition de se hisser au rang des pays émergents. Cependant, la déprotection progressive de l'économie nationale, suite aux engagements pris par la Tunisie avec l'Union européenne et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), aura des incidences directes sur le processus de croissance : menace potentielle sur 6 % du PIB liée aux démantèlements tarifaires, réduction progressive du soutien du Gouvernement aux entrepreneurs nationaux, disparition potentielle d'entreprises non compétitives avec un impact direct sur les emplois existants.

L'arrivée sur le marché du travail des générations montantes exigera à elle seule la création de 80 000 emplois supplémentaires par an, dans une économie affectée par un taux de chômage de 15,7 %. La population active tunisienne est de plus en plus instruite mais son employabilité et sa compétitivité futures sont au cœur de la problématique fondamentale de la mise à niveau des ressources humaines, à lier étroitement à un taux d'analphabétisme qui touche encore 27 % des tunisiens en 1999 (17,6 % des hommes et 36,1 % des femmes) et qui concerne 62,2 % des chômeurs. Le plein emploi constitue l'objectif central du dixième plan, avec la mise en place d'un nombre important de programmes et la volonté de définir de nouvelles politiques spécifiques permettant de réduire le taux de chômage de 2 points à l'horizon 2006 et ramenant parallèlement le taux d'analphabétisme à 17 %.

8. De nouveaux risques de marginalisation et d'exclusion sociale se dessinent, appelant des analyses et des stratégies adaptées. Dans le contexte général de restructuration de l'économie, certaines couches de la population sont potentiellement de plus en plus vulnérables : il s'agit notamment des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui, diplômés de l'enseignement supérieur ou non, représentent plus de 60 % des chômeurs; il s'agit également des femmes qui, plus que leurs compatriotes masculins, sont concernées par l'analphabétisme, le chômage et la précarité, employées en majorité dans des secteurs en pleine restructuration tels que le textile ou l'agriculture.

9. Un certain nombre d'exigences, prises en compte dans le cadre du dixième plan, devraient permettre à la Tunisie de faire face aux défis résultants du processus d'ouverture économique. Elles concernent d'abord la poursuite d'une politique macro-économique active, nécessairement doublée de mesures d'accompagnement, élargissant notamment les objectifs de la mise à niveau aux secteurs de l'agriculture et des services, tout en permettant l'adaptation du tissu industriel. Elles concernent ensuite le nécessaire accroissement des investissements étrangers et l'amélioration de la compétitivité des entrepreneurs nationaux et des exportations, pour une prise en charge de plus en plus importante de la croissance par le secteur privé. Elles concernent enfin l'impératif d'une réorientation de l'économie vers des secteurs compétitifs à haute valeur ajoutée, passant

nécessairement par une reconversion des ressources humaines.

10. Les impératifs de compétitivité économique devront par ailleurs nécessairement prendre en compte les aspects environnementaux du développement, dans un pays caractérisé par une grande fragilité de ses équilibres écologiques et par des ressources naturelles limitées, particulièrement en eau et en sols. La Tunisie s'est engagée dès le début des années 90 sur la voie du développement durable avec la création de nombreuses institutions spécialisées et la mise en place de nombreux programmes spécifiques de lutte contre la désertification, de préservation de la diversité biologique et de dépollution, entre autres. Le développement d'approches multisectorielles et coordonnées reste cependant limité, appelant une intégration accrue des problématiques environnementales dans les stratégies nationales, notamment sur le plan de l'urbanisation et des activités industrielles et touristiques.

11. L'adaptation de l'appareil gouvernemental, la restructuration des institutions publiques, tout comme leur modernisation et l'allégement des procédures administratives, constituent enfin des enjeux majeurs pour une gestion efficace. De même, les processus engagés par les autorités nationales pour une décentralisation accrue de la prise de décision, le développement du secteur associatif et la promotion de la participation communautaire dans une perspective de développement local constituent autant d'orientations essentielles pour la participation accrue de tous les acteurs économiques et de toutes les couches sociales dans la vie économique et sociale du pays. Dans cette perspective, la maîtrise du savoir et des nouvelles technologies de la communication, couplée à la circulation et à la diversification de l'information, constituent des variables-clés pour une insertion du pays dans un environnement mondial changeant, sur une base qui sauvegarde par ailleurs ses valeurs et son identité culturelle. Les orientations du dixième plan pour la construction d'une économie du savoir vont dans ce sens, garantant d'une meilleure maîtrise, par les acteurs économiques et sociaux, des processus en cours.

II. Résultats et enseignements de la coopération passée

12. Le programme précédent (1997-2001) n'a pas fait l'objet d'une évaluation externe. Cependant, une revue conjointe à mi-parcours par le FISE, le PNUD et le FNUAP a été conduite en 1999, suivie d'un examen d'évaluation interne en 2001, effectué à la lumière des analyses du bilan commun de pays et dont les résultats ont été partagés avec les partenaires nationaux pour la préparation du présent cadre de coopération. Il en ressort principalement les constats suivants :

13. L'impact du précédent programme a été relativement important dans le domaine du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté. Au plan conceptuel et stratégique d'abord, le rapport national sur le développement humain a appuyé un processus de réflexion de haut niveau, mettant en exergue certains des enjeux fondamentaux du développement du pays (analphabétisme notamment) pour lesquels de nouvelles stratégies ont été définies et mises en œuvre par les autorités nationales. L'installation d'un observatoire du développement humain s'inscrit également dans le sens d'un appui à la décision et à la définition de nouvelles stratégies nationales. Au plan opérationnel ensuite, la mise en place d'un système d'information pour l'insertion et la réinsertion socio-économique (SIRISE) a permis la rationalisation de la collecte et de la gestion des données relatives à la pauvreté en Tunisie, contribuant à une meilleure mise en cohérence et à une coordination accrue entre les différents intervenants gouvernementaux dans le domaine.

14. En matière d'appui aux performances économiques, c'est principalement au niveau du commerce extérieur que les actions du programme ont eu un impact notable à l'échelle nationale. En effet, grâce à la réalisation d'un certain nombre d'études sectorielles et à l'appui apporté à la formation et à la sensibilisation des acteurs publics et privés sur les questions liées au suivi de l'Uruguay Round et au processus de libéralisation économique engagé (plus de 1 000 personnes formées, dont plus de 50 % issues du secteur privé), la coopération mise en œuvre a contribué aux efforts déployés pour affiner les stratégies d'exportation, adapter les cadres réglementaires concernés et, plus généralement, renforcer les capacités de négociation du pays. L'impact des activités engagées en appui aux efforts

nationaux de mise à niveau est, quant à lui, plus difficilement mesurable. En effet, si les activités prévues ont effectivement été réalisées, elles n'ont pas fait l'objet de mesures opérationnelles au niveau national, dans un domaine où se concentrent de nombreux intervenants bilatéraux et multilatéraux.

15. Les actions d'appui à la société civile et aux organisations non-gouvernementales (ONG) en particulier ont globalement été menées de manière sporadique et ponctuelle et l'impact de la coopération dans ce domaine est relativement diffus. Les résultats probants enregistrés en la matière l'ont été principalement dans le domaine de l'environnement, avec une implication importante d'ONG locales, régionales et nationales dans le cadre du programme de micro-financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

16. L'appui pour l'intégration de la problématique "genre" dans la planification a également fait l'objet d'une attention particulière aboutissant, en partenariat avec le Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF), au développement d'indicateurs sexo-spécifiques de développement largement diffusés et servant de base à la prise en compte de cette dimension dans la planification nationale.

17. En matière d'environnement, enfin, les interventions engagées au titre du FEM et de son programme de micro-financement (protection de la diversité biologique, lutte contre la désertification, etc.) ont contribué à positionner l'organisation comme un partenaire essentiel des autorités nationales pour le renforcement d'une approche intégrée des questions environnementales dans la perspective d'un développement durable.

18. Sur la base de l'évaluation du programme précédent et dans le but de maximiser l'impact des interventions engagées, le présent cadre de coopération vise à réorienter la coopération de manière à :

a) Éviter une dispersion des activités sous forme de micro-projets sans impact visible et mesurable;

b) Mettre en synergie les interventions, en privilégiant les initiatives coordonnées et multi-sectorielles dans le cadre d'une approche programme;

c) Mettre un terme aux projets d'assistance classique et privilégier une coopération articulée autour

du conseil stratégique et du plaidoyer, à l'appui des stratégies et politiques de développement.

III. Objectifs, contenu du programme et résultats escomptés

19. Les objectifs, le contenu et les résultats escomptés du présent cadre de coopération découlent des analyses du bilan commun de pays et s'inscrivent à l'appui du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2002-2006), arrêté d'un commun accord avec le Gouvernement. Reflétant à la fois les objectifs globaux du développement et les priorités nationales, telles qu'elles sont définies par le dixième plan, les interventions du PNUD en Tunisie s'articuleront autour des quatre axes suivants : insertion dans l'économie mondiale, relèvement des défis sociaux, protection de l'environnement et questions de gouvernance.

A. L'insertion de la Tunisie dans l'économie mondiale

20. Les interventions retenues au titre de cet axe se concentreront dans les trois domaines suivants :

a) *Les échanges commerciaux et l'investissement étranger.* L'objectif visé sera d'aider la Tunisie à maîtriser mieux son processus d'insertion à long terme dans l'économie mondiale en s'attaquant à deux dimensions considérées comme prioritaires :

i) *Les stratégies d'exportation et leurs politiques d'accompagnement.* L'impact visé à l'échelle nationale sera de faire en sorte que la Tunisie ait affiné ses stratégies d'exportation sur le long terme, conçu ou adapté des politiques d'accompagnement à cet effet et renforcé ses capacités sur le terrain des négociations commerciales multilatérales (identification de créneaux stratégiques sur le long terme, meilleure appréhension des mutations de la demande internationale et des technologies appelées à se développer, etc.). Cette approche se doublera d'un examen des politiques d'accompagnement, qui seront revues dans cette perspective, et de la poursuite des efforts entrepris pour renforcer les capacités nationales sur le terrain des négociations multilatérales;

ii) *Les politiques d'encadrement de l'investissement direct étranger (IDE).* L'attraction du territoire tunisien au regard des stratégies de localisation, le rôle de l'espace tunisien comme plate forme de sous-traitance et le positionnement de la Tunisie dans l'espace économique mondial seront explorés sur le long terme. Sur cette réflexion d'ensemble se greffera la formulation de stratégies d'investissement à long terme (ciblage de l'IDE en fonction de ses retombées économiques, sociales et technologiques), y compris les politiques d'accompagnement. Une réflexion sur les capacités de négociation des autorités nationales vis-à-vis des groupes transnationaux sera par ailleurs entreprise en vue d'optimiser les retombées de l'IDE. A l'issue de cet exercice, la Tunisie devrait avoir approfondi ses stratégies d'investissement à long terme, assorties de politiques d'accompagnement et de capacités nationales renforcées au plan de la négociation de l'IDE;

b) *L'adaptation et le développement de l'appareil productif.* L'objectif visé sera d'entreprendre une réflexion prospective sur la structuration souhaitable de l'appareil productif à long terme (secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services) en se basant sur la configuration possible des échanges commerciaux et de l'IDE à l'horizon considéré, d'une part, et sur les facteurs innovants ou de rupture capables d'induire des changements au plan des tendances lourdes, d'autre part. Au terme de cette réflexion les décideurs nationaux, publics et privés, devront être en mesure d'identifier un jeu de choix critiques pour le développement à long terme de l'appareil productif, que cela soit au plan des activités à développer, des technologies à maîtriser, des modes de gestion à promouvoir ou des ressources humaines à développer, entre autres facteurs. Plus en amont, cette réflexion devrait également pouvoir profiter des travaux de prospective et de planification stratégique devant être entrepris par l'Institut tunisien des études stratégiques (ITES) avec l'appui du PNUD ayant pour objectif d'élaborer des scénarios de développement économique et social de la Tunisie à l'horizon 2030. Ces initiatives devraient pouvoir déboucher sur des orientations stratégiques et des décisions politiques, y compris des mesures opérationnelles pour leur mise en œuvre;

c) *Le processus d'intégration régionale.* Il est à cet égard prévu d'appuyer un certain nombre d'analyses et de réflexions sur les processus d'intégration régionale à long terme, tout particulièrement sous l'angle des rapports entre l'ensemble maghrébin et l'ensemble européen. La coopération envisagée visera l'élaboration d'une plate forme de négociation tunisienne sur les grands dossiers euro-méditerranéens (positionnement de la Tunisie et du Maghreb vis-à-vis de l'Union européenne sur les plans du commerce, de l'IDE et des migrations notamment).

B. Le relèvement des défis sociaux

21. Les interventions retenues au titre des défis sociaux se concentreront dans deux domaines :

a) *L'insertion professionnelle et l'emploi.* La coopération envisagée dans ce domaine se centrera sur l'analyse des politiques de l'emploi et de ses mécanismes. Cette analyse devra contribuer à la définition d'une stratégie à long terme de développement des ressources humaines adaptée aux besoins des marchés au plan des compétences, tant sur le plan national que mondial, tenant compte de l'émergence de nouvelles formes d'emploi et des difficultés d'insertion spécifiques de certaines catégories de population, telles que les jeunes et les femmes. L'impact visé au plan national sera de deux ordres : un ajustement des politiques de l'emploi et de ses instruments, d'une part, et le renforcement du dispositif d'insertion et de réinsertion professionnelle, d'autre part. Il s'agira de contribuer à l'évaluation des politiques et des outils mis en œuvre pour poursuivre l'objectif du plein emploi et de formuler des recommandations pour l'amélioration du dispositif d'ensemble. Par ailleurs, le dispositif d'insertion et de réinsertion professionnelle fera également l'objet d'une évaluation pour déboucher sur des recommandations à caractère opérationnel, notamment au plan d'une meilleure articulation entre les différents niveaux des systèmes éducatif et de formation professionnelle;

b) *La lutte contre la marginalisation et l'exclusion sociale.* Les interventions envisagées dans ce domaine s'articuleront autour de deux objectifs généraux :

i) *La protection des couches et des groupes sociaux vulnérables.* L'impact social des

processus de libéralisation économique et les problématiques sociales nouvelles en découlant feront l'objet d'une évaluation continue, notamment au plan de la protection des catégories vulnérables et de la généralisation du système de sécurité sociale. Une telle évaluation devrait pouvoir déboucher sur la mise en place d'un dispositif de veille, s'appuyant sur une batterie d'indicateurs socio-économiques et le développement de politiques préventives assorties de programmes opérationnels, prolongeant les analyses entreprises dans le cadre des rapports nationaux sur le développement humain et s'appuyant sur des mécanismes tels que les observatoires du développement humain et de la condition féminine;

ii) *La résorption des disparités régionales et sociales.* Les interventions envisagées au titre du programme viseront un meilleur ciblage de la pauvreté et des mesures visant sa résorption. Les caractéristiques des groupes vulnérables et des populations à besoins spécifiques ainsi que leur localisation géographique seront analysés de façon détaillée dans le cadre d'une approche typologique. Cette approche devrait pouvoir déboucher sur un meilleur ciblage de la lutte contre la pauvreté et une consolidation des instruments développés jusqu'à ce jour (système d'information pour l'insertion et la réinsertion socio-économique, systèmes d'information géographique, etc.);

iii) *L'appui à l'émancipation de la femme rurale.* Les interventions envisagées au titre du programme prendront la forme d'un appui à la formulation de programmes ciblant les besoins spécifiques de la femme rurale, tout particulièrement au plan de la résorption des disparités en matière d'éducation et de santé.

C. La protection de l'environnement

22. L'utilisation des mécanismes du FEM sera renforcée, permettant la mise en œuvre d'activités ciblées à caractère pilote, tout en garantissant le lien nécessaire avec les problématiques environnementales à l'échelle régionale et mondiale. Les interventions considérées dans le cadre de ce troisième axe se concentreront dans deux domaines :

a) *La lutte contre la désertification.* Pour faire face à la désertification, la Tunisie a élaboré et mis en œuvre un plan de lutte contre ce processus. Divers programmes concourent par ailleurs à l'objectif général de lutte contre la désertification, que cela soit dans le domaine de l'agriculture, de l'exploitation forestière ou de la gestion des écosystèmes. Vu la nature des problèmes à résoudre et la multiplicité des intervenants, les interventions envisagées se centreront sur les problèmes de coordination, avec un accent particulier sur la mise en place de mécanismes institutionnels permettant une meilleure articulation des efforts nationaux et internationaux (concertation entre les acteurs nationaux et les partenaires internationaux de la Tunisie dans ce domaine);

b) *La préservation des écosystèmes.* Les interventions envisagées à ce titre s'inscrivent pour la plupart dans un contexte global, qu'il s'agisse des conventions sur le changement climatique et la diversité biologique ou des mécanismes de financement conçus pour matérialiser les engagements souscrits au titre de ces dernières (FEM notamment). Ces interventions viseront :

i) *La réduction des consommations d'énergies.* La Tunisie s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, bien que celles-ci demeurent encore relativement modestes. La maîtrise de la variable énergétique s'impose cependant comme une priorité pour l'avenir, tant sous l'angle de l'efficacité énergétique que sous celui plus global des émissions de gaz à effet de serre. Il est à cet égard prévu que le programme contribue à la réduction des gaz à effet de serre à travers la mise en place de programmes adaptés et la mise à disposition de l'expertise nécessaire (FEM);

ii) *La préservation de la diversité biologique.* Celle-ci fait l'objet de divers programmes à l'échelle de la Tunisie qui bénéficient par ailleurs d'importants concours internationaux. Bien qu'il ne soit pas le seul partenaire extérieur du pays, le système des Nations Unies joue à cet égard un rôle significatif qu'il entend consolider dans l'avenir. Il est donc prévu de poursuivre les initiatives entreprises pour préserver la diversité biologique grâce notamment à la mise en œuvre de programmes dans les zones considérées comme les plus menacées.

D. Les questions de gouvernance

23. Les interventions considérées au titre de ce quatrième axe portent sur les trois domaines qui suivent :

a) *Le rôle et l'efficacité du Gouvernement.* Les objectifs visés dans ce domaine sont de :

i) *Mieux définir les rôles du Gouvernement, du secteur public et du secteur privé.* La ligne de partage entre les secteurs public et privé fait encore aujourd'hui l'objet d'interrogations et de débats (capacité du secteur privé à assumer certaines activités à caractère non marchand ou devant répondre à des exigences d'intérêt général, partage des rôles entre le Gouvernement et le secteur privé, modalités et rythme des transferts du secteur public vers le secteur privé). Il est prévu à cet égard de promouvoir un processus de réflexion et de dialogue en vue d'un consensus sur le rôle du Gouvernement et l'étendue des privatisations, tout particulièrement dans le contexte de l'insertion de la Tunisie dans l'économie mondiale. Un tel consensus devra servir de base à la définition de stratégies d'adaptation de l'appareil gouvernemental;

ii) *Accroître l'efficacité de l'administration et du système judiciaire.* L'ouverture des frontières et l'insertion de la Tunisie dans l'économie mondiale exigent une mise à niveau non seulement de l'appareil productif, mais également de l'appareil administratif afin que ce dernier soit à même d'opérer efficacement dans son nouvel environnement. Il est prévu de contribuer à la modernisation de l'administration et de l'appareil judiciaire en appuyant la conduite de bilans-diagnostic dans ces deux domaines qui seront suivis, le cas échéant, par l'élaboration de plans d'action et de programmes à caractère pilote, visant notamment le développement des services administratifs à distance dans les zones rurales;

b) *Le processus de décentralisation.* Les réformes administratives en cours ou prévues s'orientent d'une façon générale vers un rapprochement entre l'administration et les administrés. Il est envisagé d'accompagner ce processus à l'échelle régionale et locale. Des expériences comme celles menées dans la région de Gafsa dans le cadre du programme de développement

humain local (PDHL), avec le concours de partenaires extérieurs et de la coopération décentralisée, se sont révélées utiles pour le développement de ce processus et seront consolidées et élargies. De même, la mise en œuvre d'agendas 21 locaux devrait pouvoir le conforter. Il s'agira essentiellement d'appuyer le développement de processus de planification à la base, impliquant tant l'administration, notamment au niveau municipal, que les populations concernées et les représentants de la société civile. Il s'agira en outre de renforcer l'approche participative en s'appuyant sur le mouvement associatif pour la mise en œuvre de plans de développement et d'agendas locaux. L'objectif visé sera l'établissement de partenariats dynamiques entre les administrations locales et le mouvement associatif pour un développement humain durable, s'appuyant en partie sur le renforcement des initiatives de coopération décentralisée mobilisant des acteurs régionaux et locaux des pays de la rive nord de la Méditerranée;

c) *L'information et la communication.* Les interventions envisagées à ce titre concernent l'accès à l'information et la diversification de cette dernière. Partant du souci du Gouvernement de promouvoir un développement équitable et solidaire, il est prévu que le programme contribue à la mise en place d'une stratégie tendant à diffuser l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les zones ou les quartiers pauvres, particulièrement en faveur des jeunes. L'objectif sera de concevoir, d'expérimenter et de diffuser des systèmes d'information répondant aux besoins des populations ciblées, avec l'appui des collectivités locales et du mouvement associatif. Par ailleurs, la capacité de la société tunisienne à pouvoir affronter les mutations à venir et les défis de la mondialisation dépendra pour une large part de sa faculté d'accéder à un large éventail d'informations et de sa capacité à les interpréter. Il est envisagé d'appuyer la diversification du contenu de l'information en aidant les médias à maîtriser mieux les nouvelles technologies de l'information et de la communication (presse écrite et audiovisuelle).

IV. Modalités de gestion

24. Le présent programme s'inscrit dans le cadre des nouvelles orientations tracées par l'Administrateur du PNUD qui visent à faire de l'Organisation le partenaire d'un dialogue constructif de haut niveau, appuyant la

formulation de stratégies nationales de développement et éclairant notamment les choix et les alternatives possibles. Il ne s'agit donc plus aujourd'hui pour le PNUD d'apporter à la Tunisie une assistance technique classique. L'objectif est plutôt, dans un contexte de mondialisation et de transitions multiples, d'aider le pays à maîtriser son avenir grâce à une meilleure appréhension d'un environnement international en mutation accélérée et une assimilation des compétences et du savoir nécessaires à son développement.

Gestion du programme

25. Les interventions prévues dans le présent cadre de coopération s'inscrivent à l'appui des objectifs retenus par la Tunisie dans son dixième plan économique et social (2002-2006). Ces interventions seront menées en étroite collaboration avec les organes du système des Nations Unies concernés, en privilégiant l'approche programme et la programmation conjointe, en accord avec les priorités retenues par le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2002-2006).

26. La plupart des interventions envisagées dans le présent cadre de coopération seront mises en œuvre selon la modalité de l'exécution nationale, avec l'objectif d'atteindre 50 % de cofinancements du Gouvernement. A ce titre, le PNUD renforcera son rôle d'appui aux partenaires nationaux pour la conduite des opérations.

27. L'appui du PNUD dans les domaines retenus prendra essentiellement la forme de services consultatifs de nature stratégique, s'appuyant sur des centres d'excellence de renommée internationale et sur une expertise nationale et/ou internationale de haut niveau. Des activités de terrain à caractère pilote seront cependant menées parallèlement aux interventions en amont, pour promouvoir et tester des approches participatives au plan du développement humain local.

28. Des financements additionnels seront utilisés par le biais du FEM. De même, des financements italiens seront mobilisés dans le cadre du Programme de développement humain local exécuté par l'UNOPS, avec l'appui de la coopération décentralisée italienne et pour l'élargissement duquel de nouvelles sources de financement européennes seront sollicitées.

Suivi, examen et rapports

29. Les objectifs, le contenu et les résultats attendus du présent cadre de coopération seront évalués à la

lumière des analyses consignées dans le bilan commun de pays et des objectifs retenus dans le Plan cadre. L'actualisation du bilan commun de pays, prévue pour 2004, servira de point de départ à l'évaluation et à l'éventuel ajustement du Plan Cadre et du présent cadre de coopération.

30. Les résultats atteints au titre du présent cadre de coopération seront mesurés annuellement sur la base des procédures prévues à cet effet (le cadre de résultats stratégiques et le rapport annuel axé sur les résultats). Le suivi et l'évaluation des projets se feront selon les procédures prévues à cet effet (examens conjoints et rapports d'exécution).

31. En outre, des mécanismes de concertation seront mis en place, en coopération avec les autorités tunisiennes, pour permettre un suivi conjoint de l'ensemble du programme. Cette concertation fera appel aux différents départements ministériels, dans le cadre de comités de suivi Gouvernement/PNUD coordonnés par le Ministère des affaires étrangères, qui se réuniront annuellement pour améliorer la coordination et la complémentarité des différents types d'intervention du programme.

Partenariats

32. La mise en œuvre du présent cadre de coopération s'appuiera sur le développement de multiples partenariats, associant les institutions publiques, le secteur privé et le mouvement associatif selon la nature des interventions.

33. L'appui technique de certaines des institutions spécialisées des Nations Unies sera sollicité, faisant l'objet d'accords de coopération spécifiques. Des sources d'aide bilatérales seront par ailleurs invitées à appuyer certaines interventions sous forme d'apports parallèles ou de cofinancements. Le présent cadre de coopération portera principalement sur des produits immatériels tels que la formulation de politiques et de stratégies. Toutefois, l'apport en amont débouchera sur des programmes opérationnels, à articuler avec le travail du système des Nations Unies et la coopération d'autres partenaires, dans le sens d'une complémentarité et du renforcement mutuel des initiatives et des financements.

34. Enfin, sur la base des avancées substantielles réalisées par la Tunisie dans le domaine du développement humain, le présent cadre de coopération appuiera le renforcement de la coopération sud-sud,

permettant de mettre en valeur les réalisations du pays et de renforcer son rôle de plate-forme régionale.

Mobilisation de ressources

35. La période 2002-2006 couverte par le présent cadre de coopération devra permettre des avancées substantielles en termes de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme et le renforcement de la coopération entre la Tunisie et le PNUD. Une stratégie sera élaborée pour forger les partenariats nécessaires avec les principaux intervenants de l'aide au développement (bilatéraux et multilatéraux). Celle-ci devra s'appuyer sur les produits phares élaborés avec l'appui du PNUD (indicateurs de suivi des conférences, rapports nationaux sur le développement humain, etc.), ainsi que sur la mise en place de mécanismes de communication et de coordination.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour la Tunisie (2002-2006)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarques</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report	569	Report des MCARB 1, des MCARB 2 et des allocations antérieures au titre des SAO
MCARB 1.1.1	792	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	350	
Total partiel	1 711^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	2 148	
Participation aux coûts de tierces parties	100	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	9 943	
Dont :		
FEM	7 650	
FEM (micro) pauvreté	600 1 693	
Total partiel	12 191	
Total	13 902^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; SAO = services d'appui administratif et opérationnel.